

Séance du mardi 28 juin 2022

Le **mardi 28 juin 2022** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 21 juin 2022, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, MARIE Romain, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, LECOEUR Benjamin, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude.

Absents excusés : Gregory ASSELIN, Jennifer ENEE donnant pouvoir à Mme Chantal HOREL, Marlène BRIARD donnant pouvoir Jean-Claude HERVIEU, Aurélie JAVALET donnant pouvoir à Catherine DESHAYES.

Absents non excusés : LIENARD Edwige.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de voix délibérantes : 25

M Romain MARIE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. le Maire est autorisé, par le conseil municipal en début de séance, de rajouter deux sujets de délibérations : la gratification du stagiaire du service technique, le choix du locataire du logement situé au n° 11 route de la liberté à SOULLES

✓ *D-2022-053 : Validation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2022*

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2022, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité

✓ *D-2022-054 : gratification stagiaire service espaces verts année scolaire 2021 2022 :*

M. le Maire informe que Florian PERROTE a effectué un stage de 20 semaines au cours de l'année scolaire 2021 2022 soit 700 heures.

Tout stage en milieu professionnel d'une durée supérieure à 2 mois (consécutifs ou non) au cours d'une même année scolaire fait l'objet d'une gratification obligatoire.

M. le Maire propose une gratification de 700 € au profit de Florian PERROTE.

Le conseil municipal délibère à la majorité (une abstention) pour l'octroi de cette gratification à hauteur de 700 € au profit du stagiaire Florian PERROTE.

✓ D-2022-055 : choix du locataire logement sis n°10 route du val de Vire à La Mancellière-Sur-Vire :

La commission logement propose de retenir le dossier de Mme PONTAIS Nadine pour la location du logement sis n°10 route du val de Vire à La Mancellière/vire, appartenant à la commune de Bourgvallées. Le conseil municipal autorise à l'unanimité la location à Mme Nadine PONTAIS pour le logement situé n°10 route du Val de vire à La Mancellière pour un loyer mensuel de 364.87 € à compter du 1^{er} juillet 2022. Une caution du montant de 364.87 € équivalent à un mois de loyer sera demandée. M. Le Maire est autorisé à signer le bail et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

✓ D-2022-056 : choix du locataire logement sis n°11 route de liberté à Soulles :

M. Alain LEBOUVIER demande de retenir un dossier pour la location du logement sis n°11 route de la liberté à SOULLES, appartenant à la commune de Bourgvallées.

Le conseil municipal est invité à autoriser la location pour le logement situé n°11 route de la liberté à Soulles pour un loyer mensuel de 423.47 €. Une caution du montant de 423.47 € équivalent à un mois de loyer serait demandée.

Le dossier relève de l'assistante sociale. En l'absence d'élément, le conseil municipal décide de **surseoir** à la décision.

✓ D-2022-057 : rendu caution de deux logements communaux :

La commission Bâtiment logement propose le rendu de la caution aux locataires suivants :

- Une caution de 420 € à Mme LOUISE Thérèse pour le logement situé au n° 11 route de la liberté à SOULLES.
- Une caution de 500 € à Mme LEGER Séverine pour le logement situé au n° 3 route des chênes à Soulles.

Le conseil municipal, au regard de l'état des lieux de sortie, accepte la proposition de la commission Bâtiments à l'unanimité.

✓ D-2022-058 : échancier remboursement avance au budget Energie

Mme fabienne LECLER, conformément aux crédits votés au BP 2022 du budget énergie, propose le remboursement des avances faites au budget énergie depuis le budget principal selon l'échancier suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	1 000,00 €	
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 400,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 400,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 400,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 400,00 €
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 400,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves		1 400,00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 400,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 400,00 €

1. M. Le Maire rappelle que lors de sa délibération du 24 mai 2022, le conseil municipal a refusé d'honorer une facture d'ingénierie de 4382.18 € de la D.D.T.M, datant de l'année 2012, pour les raisons suivantes :

la compétence lotissement avait été rétrocédée aux communes au 1er janvier 2017. Ce budget annexe pour ce lotissement précis n'ayant pas été rétrocédé à la commune.

Or il s'avère qu'il s'agit de prestation d'ingénierie pour le lotissement des mésanges de Saint-Samson-de-Bonfossé, clôturé en 2008 et qui a abondé le budget communal de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur le paiement de cette facture de la DDTM concernant la prestation d'ingénierie du lotissement des mésanges de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Compte tenu que la D.D.T.M est dans l'impossibilité de fournir le contrat objet de la facture de 4382.18 €, le conseil municipal, à l'unanimité, maintient sa position de ne pas payer cette facture.

✓ D-2022-060 : Tarifs Cantine et Garderie école de Saint-Samson-de-Bonfossé année scolaire 2022-2023

La commission scolaire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs de l'année scolaire 2021-2022 pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir :

- Élèves domiciliés à Bourgvallées : 3.80 €
- Repas occasionnels (moins de 5 repas par mois) : 4.60 €
- Élèves domiciliés à l'extérieur de Bourgvallées : 4.60 €

- 1 € la demi-heure de garderie.

Le conseil municipal délibère à la majorité (2 absentions) pour le maintien des tarifs

✓ D-2022-061 : création de 2 postes école de Saint-Samson-de-Bonfossé

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

- Fabienne LECLER, Maire-adjoint, propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (18.75h/35h) annualisées à compter du 1er septembre 2022, pour assurer l'encadrement périscolaire
- Fabienne LECLER, Maire-adjoint, propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (18.5h/35h) annualisées, à compter du 1er septembre 2022, pour assurer l'encadrement périscolaire.

5

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique respectivement de 18.75h/35h annualisé et 18.50h/35h annualisé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le tableau des emplois se présente dorénavant ainsi

filière	catégorie	grade	nbre d'heures du poste	Effectifs
Administrative	A	secrétaire de mairie	31,00	1
	B	Rédacteur principal 1ère classe	35,00	1
	B	Rédacteur	35,00	1
	C	adjoint administratif	3,00	1
	C	adjoint administratif	25,00	1
	C	adjoint administratif	35,00	1
	C	adjoint administratif principal 2ème classe	20,00	1
	C	adjoint administratif principal 2ème classe	22,00	1
	C	adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	1

Technique	C	agent de maîtrise	35,00	1
	C	adjoint techn. ppal 1ère cl.	35,00	1
	C	adjoint techn. ppal 1ère cl.	28,00	1
	C	adjoint techn. ppal 2ème cl.	35,00	3
	C	adjoint techn. ppal 2ème cl.	32,00	1
	C	adjoint techn. ppal 2ème cl.	28,00	2
	C	adjoint technique	35,00	3
	C	adjoint technique	32,00	1
		adjoint technique	31,00	1
	C	adjoint technique	28,00	1
	C	adjoint technique	27,00	1
	C	adjoint technique	24,58	1
	C	adjoint technique	21,50	1
	c	adjoint technique	18,75	1
	c	adjoint technique	18,50	1
	C	adjoint technique	12,00	1
C	adjoint technique	10,90	1	
C	adjoint technique	2,80	1	
C	adjoint technique	2,00	1	

✓ Questions diverses

- Programmation des états des lieux lors des locations des salles des fêtes pendant les congés estivaux des agents communaux : les élus assureront les état-des-lieux pendant ces congés pour palier aux quelques locations concernés.
- Roger ENGUERRAND, Maire délégué en charge de la voirie informe que la commune doit consulter pour la maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie de la commune. Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2022.
- Le marquage au sol de la voirie est reporté.
- P.L.U.I : programmation des permanences.
- Les illuminations sont commandées avant le 30 juin 2022 pour obtenir des tarifs préférentiels.
- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 12 juillet 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h05.

JAVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	Absent
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie-Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	Pouvoir à Chantal HOREL
LIENARD	Edwige	Absente	LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène	Pouvoir à Jean-Claude HERVIEU	JAVALET	Aurélie	pouvoir à Catherine DESHAYES
GAUTIER	Christelle		HOREL-DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	